

L'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés

Formation à distance organisée par Cabinet Yaïch de Formation
agrément N° 03-064-61 du 27 mars 2003

L'objectif de la formation :

Cette formation vise à permettre de maîtriser les techniques fiscales relatives à l'impôt sur le revenu des personnes physiques et à l'impôt sur les sociétés. Après avoir accompli cette formation par Internet, il est possible d'approfondir la compréhension et la maîtrise des techniques dans un autre séminaire présentiel de 3 journées.

Auteur et responsable pédagogique : Abderraouf YAICH

Plan de la formation

L'impôt sur le revenu des personnes physiques

- Les personnes imposables et les personnes exonérées
- La détermination du revenu imposable brut
- Les revenus exonérés ou non imposables des personnes physiques
- Les déductions communes
- L'imposition selon les éléments de train de vie et l'imposition selon l'accroissement du patrimoine
- Calcul et modalités de paiement de l'impôt sur le revenu

L'impôt sur les plus-values des particuliers

- L'impôt sur la plus-value immobilière
- L'impôt sur la plus-value des actions et parts sociales

L'impôt sur les sociétés

- Champ d'application et territorialité de l'impôt sur les sociétés
- Les taux d'impôt sur les sociétés
- Les revenus exonérés de l'impôt sur les sociétés en régime de droit commun

La détermination du résultat imposable

Dépôt et liquidation de la déclaration annuelle des sociétés soumises à l'IS

Difficultés fiscales liées à l'IRPP et à l'IS

Méthode pédagogique :

Le participant étudie le chapitre, puis le résume. Il réalise, ensuite, l'exercice d'évaluation en ligne. Lorsqu'il a obtenu une note supérieure à 12/20 dans l'exercice d'évaluation, il accède au chapitre suivant, et ainsi de suite jusqu'au dernier chapitre. Si la note obtenue est inférieure à 12/20, il doit refaire l'exercice.

Chaque participant dispose d'un carnet pédagogique, strictement personnel et confidentiel, qu'il peut consulter tout au long de sa formation.

Notre approche de formation offre la possibilité de procéder en deux étapes. Dans un premier temps, le participant se prépare par une formation en ligne. Il peut ensuite s'inscrire au séminaire présentiel consacré, avec plus d'approfondissement, au même thème. Il est vivement conseillé de s'inscrire aux deux préparations :

- la préparation par Internet ;
- et la formation présentielle.

La formation par Internet doit être terminée dans un délai compatible permettant au participant de s'inscrire au séminaire présentiel pour bénéficier au maximum de l'ensemble de la formation. Dans tous les cas, le participant est tenu d'achever l'ensemble des chapitres dans un délai de rigueur ne dépassant pas trois mois.

Informations et inscription :

Pour toute information et pour l'inscription : Contactez Monsieur Moncef Charfeddine, responsable de la formation, au 74 224 012 et au 74 200 416.